



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200717-2020_07_147-DE

SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

2020-07-147 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

Absents :

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CALI À L'AGENCE RÉGIONALE DE BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 – 2/3
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200717-2020_07_147-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, l'assainissement l'environnement et la transition écologique,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,
Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,
Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,
Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais,
Vu les statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB Nouvelle-Aquitaine),
Vu la délibération du Bureau du 28 août 2017 d'adhésion de La Cali à l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine,

La biodiversité, qui recouvre l'ensemble des formes de vie sur Terre et les relations qu'elles entretiennent ensemble et avec leur milieu, est une notion nouvelle et complexe mais dont la prise en compte devient urgente.

En effet, une érosion très nette de la biodiversité est constatée et documentée depuis plusieurs années, avec des taux d'extinction de 100 à 1 000 fois supérieurs à ceux connus au cours des 10 derniers millions d'années.

Cette vague d'extinction est imputable aux activités humaines (exploitation des ressources, artificialisation des sols, pollution des milieux...) et contribue à dégrader le fonctionnement des précieux services rendus par la nature à l'Homme (alimentation, épuration de l'eau, lutte contre les inondations, régulation du climat...).

L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB Nouvelle-Aquitaine), née en 2018 de la fusion entre l'Agence Régionale pour le Biodiversité en Aquitaine (ARBA) et l'Observatoire Régional de l'Environnement, a pour mission d'améliorer les connaissances sur la biodiversité régionale et contribuer à la diffusion des bonnes pratiques auprès de tous les acteurs du territoire (élus et décideurs locaux, acteurs économiques, réseaux associatifs, monde de la recherche) en les accompagnant sur les plans techniques et juridiques.

Considérant le riche patrimoine naturel dont dispose le territoire du Libournais et les atouts qu'ils constituent pour la pérennité des activités économiques et humaines, La Cali adhère, depuis 2017, à l'ARBA puis de l'ARB Nouvelle-Aquitaine.

La Cali, qui verse une cotisation annuelle d'adhésion à l'ARB Nouvelle-Aquitaine, doit désigner un représentant qui siégera au sein des instances de cette association.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de désigner un représentant de La Cali au sein des instances de l'ARB Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Laurent Kermabon

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 23 juillet 2020
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

